

## Bulletin d'inscription "Séjour et Voyage"

<p><b>Comité Régional de la Randonnée Pédestre Occitanie</b>  <b>Maison des sports,</b>  <b>190 rue Isatis</b>  <b>31670 LABEGE</b></p> <p><u><a href="mailto:occitanie@ffrandonnee.fr">occitanie@ffrandonnee.fr</a></u>  <b>05 62 24 18 77</b></p>	<p><b>Assurance R.C.P.</b>          GROUPAMA          Paris Val de Loire          60, Bd. Duhamel du Monceau          45160 OLIVET          Ct n° : 41789295M / 0002</p> <p><b>Garantie financière:</b>          GROUPAMA          Assurance-crédit &amp; Caution          132 rue des Trois Fontanot          92000 Nanterre          Tel 33(0)149313131          ct. n° 4000716162 /0</p>	<p><b>IMPORTANT :</b> si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ou du voyage ne sont pas remplies, les infos entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessous, conformément aux conditions générales de vente <b>consultables sur le site du Comité Régional</b></p>	<p>Date : <b>22/06/2020</b></p> <p>N° fédéral du séjour :  <b>FR009700</b></p>
---	---	--	--

**Client :**  
 Nom - Prénom : ..... N° Licence FFRP :  
 Adresse :  
 CP : Ville :  
 Tél : Port : E-mail :

**Conjoint :**  
 Nom - Prénom : ..... N° Licence FFRP :  
 Adresse :  
 CP : Ville :  
 Tél : Port : E-mail :

Personne à prévenir en cas de problème :-  
 nom.....prénom.....tel.....mail.....

**Séjour découverte montagne - Week-end à AUZAT (ARIEGE)**  
 Deux journées de randonnées en étoiles  
 du **04/09/2020** au **06/09/2020**

<p><b>Organisateur : CRRP Occitanie</b>          Voyage ou séjour : séjour découverte montagne AUZAT</p>	<p><b>Hébergement :</b>  <b>Auberge du Montcalm</b>  <b>09220 AUZAT (ARIEGE)</b>          Chambre : deux à quatre personnes          Demi- Pension + pique nique à midi , deux jours</p>
<p><b>Formalités :</b>          Licence FFRandonnée en cours de validité : oui          Passeport : non          CNI : oui          Permis de conduire valide pour les chauffeurs</p>	<p><b>Transport :</b>          Voitures individuelles.</p>
<p><b>Révision de prix :</b>          Voir notice d'information (annexe 12)</p>	<p><b>Assurances facultatives :</b> (annexe 11)  <b>(barrer les mentions inutiles)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Annulation/interruption : OUI NON</li> <li>• Bagages : OUI NON</li> </ul>
<p><b>Frais de résolution ou d'annulation</b>          Voir notice d'information (annexe 12)</p>	

Décompte	Prix unitaire	Nombre	Montant	Total :
Prix du séjour	<b>170€</b>			
Supplément Non licenciés (licence)	<b>20€</b>			
Assurance annulation	<b>8,00 €</b>			
Assurance bagages	<b>12,56 €</b>			

## **Informations destinées aux voyageurs :**

- **Coordonnées de l'organisateur du séjour :**

Association CRRP Occitanie représenté par son président : M Gérard BAUDE

**Responsable du séjour : Mme Christiane AGRAFEIL-COLIS**

**occitanie.pratiques-adhésions@ffrandonnee.fr**

**06 62 70 32 19**

- L'organisateur est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage conformément à l'article L211-16 du code du tourisme et, il est tenu d'apporter une aide au voyageur qui est en difficulté conformément à l'article L211-17-1. du code du tourisme.

- **Cession du contrat :**

Le voyageur peut céder son contrat à une autre personne moyennant des frais réels et raisonnables justifiables par l'organisateur, dernier délai : 7 jours avant le départ du séjour.

- **Augmentation du prix du voyage :**

Le prix du voyage ne peut être augmenté que si les coûts spécifiques augmentent (prix des carburants, taxes aéroportuaires, portuaires, touristiques, taux de changes, etc. ) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du séjour. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

- **Modification du contenu du séjour :**

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés si l'un des éléments essentiels du séjour, autre que le prix, subit une modification importante.

- **Annulation du séjour par l'organisateur :**

Si avant le début du séjour, l'organisateur annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement s'il y a lieu.

- **Annulation du séjour par le voyageur en cas de circonstances exceptionnelles** (ex.: problèmes de sécurité):

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du séjour en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables surviennent au lieu de destination ou à proximité immédiate.

- **Elément important ne pouvant être fourni au cours du séjour par l'organisateur :**

Si, après le début du séjour, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du séjour et que l'organisateur ne remédie pas au problème

Les voyageurs ont aussi le droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyages.

- Le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage conformément au II de l'article L211-16. du code du tourisme

- **Réclamations des voyageurs :**

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)".

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris. Numéro d'immatriculation : IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une Association reconnue d'utilité publique. agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre. Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

